

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

SÉANCE du 22 mars 2017

DATE DE CONVOCATION  
16/03/2017  
DATE D'AFFICHAGE  
28/03/2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-deux mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sellières, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Sellières, Salle de réunion, sous la présidence de Monsieur le Maire, JOLY Bernard.

**Présents** : ADINS Baptiste, BERTHAUD Lilian, CARE-BUISSON Suzanne, COLLEUIL Michel, GENOT Christiane, GIROD Jean-Luc, JOLY Bernard, KONIG Jocelyne, LECUYER Philippe, MAIRET Marie, MARCHAL Henriette, PERNOT Martine, ROY Anthony

**Excusés** : NOIROT Amandine donne pouvoir à CARE-BUISSON Suzanne

**Absents** : GUILLERMINET Stéphane,

**Secrétaire de séance** : PERNOT Martine

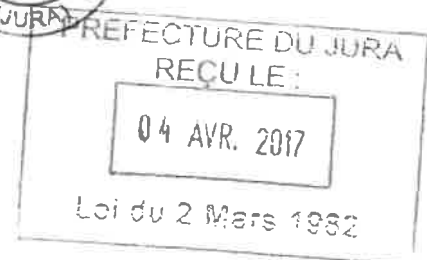
**OBJET** : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Entendu l'exposé par Monsieur GIROD Jean-Luc, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Bletterans

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ENVISAGE de donner à l'assainissement collectif les secteurs
  - Rue Jean Moulin
  - Route de Baudin
  - Chemin du Pré du Villey
- CHARGE le maire de signer tout document afférent

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Bernard JOLY





# Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Bletterans (S.I.E.A.)

14 Place de la Gare - 39140 BLETTERANS  
Téléphone : 03 84 48 18 86  
E-mail : siea-bletterans@orange.fr

**Le Président**



Bletterans, le 21 février 2017

**Objet :** Zonage d'assainissement.

Madame, Monsieur,

Le bureau d'étude Réalités Environnement vous a rencontré courant 2016 pour réaliser un zonage d'assainissement collectif ou non collectif sur votre commune.

Ce travail achevé, vous trouverez en pièces jointes plusieurs scénarios chiffrés.

Après examen, le bureau du SIEA propose qu'une réflexion soit engagée sur certains secteurs pour le collectif et la mise aux normes progressive de toutes les installations individuelles existantes sur les autres lieux.

Vous pouvez prendre contact avec le bureau d'étude (Mr BOISSEAU au 03.81.87.03.48 ou Mr CHASSIGNOL au 04.78.28.46.02 - fabien.chassignol@realites-be.fr) pour plus d'informations.

**Je vous demande de faire délibérer votre conseil municipal sur le choix de l'assainissement collectif ou non collectif au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2017, et de nous retourner la délibération.**

Ensuite, nous pourrions soumettre ce zonage à l'enquête publique afin que les particuliers qui souhaitent réhabiliter leur installation en non collectif puissent bénéficier de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*suivage de zones AC  
secteurs*

Le Président du SIEA,

Michel BLANC





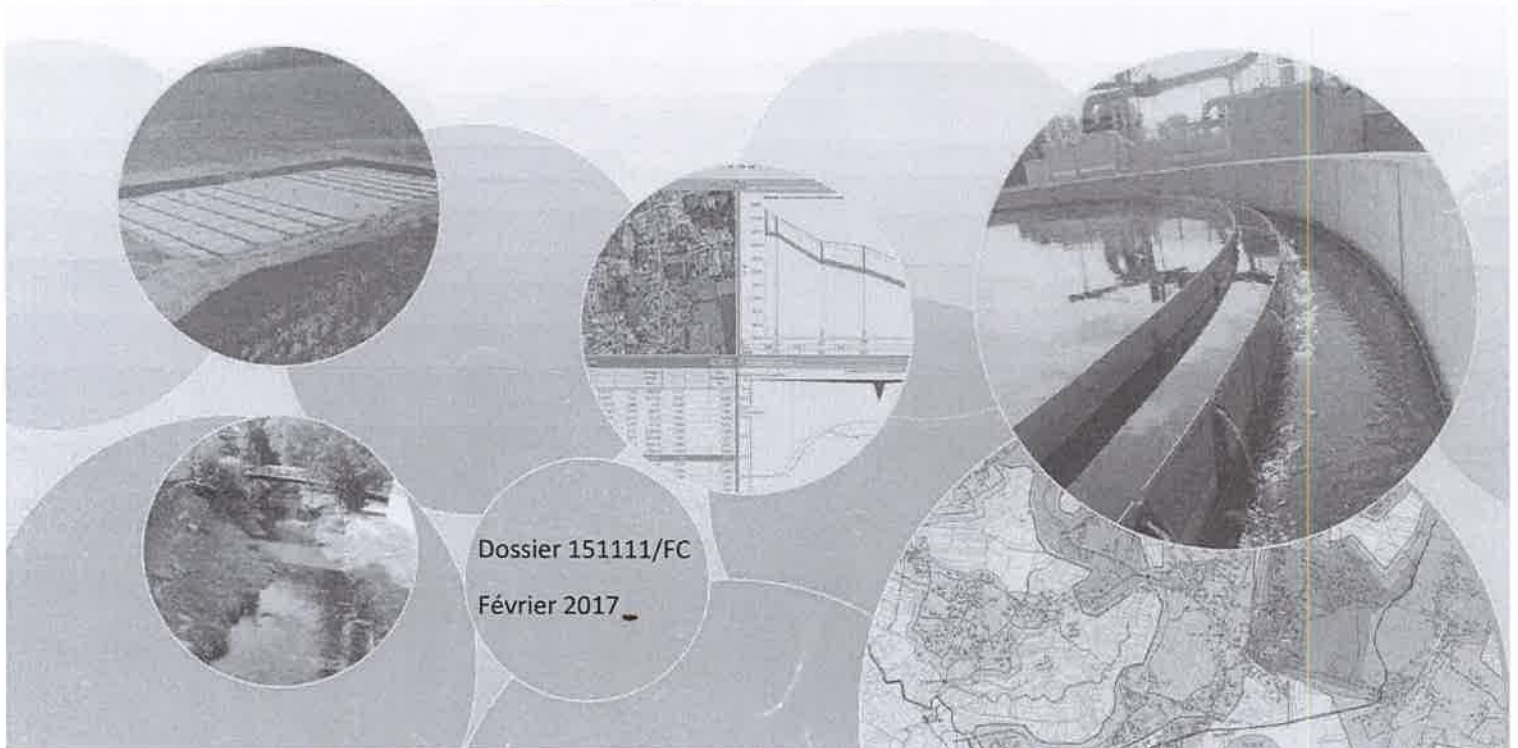


Département du Jura (39)

## Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Bletterans

Elaboration, animation et conduite du projet de zonage  
d'assainissement de la commune de Sellières

Partenaires techniques et financiers :





## Suivi de l'étude

**Numéro de dossier :**

151111/FC

**Maîtres d'ouvrage :**

SIEA de Bletterans

**Mission :**

Elaboration, animation et conduite du projet de zonage d'assainissement de la commune de Sellières

**Modifications :**

Version	Date	Modifications	Rédacteur	Relecteur
V1	02/2017	Elaboration d'un rapport par commune	MB	FC

**Contact :**

Réalités Environnement

165, allée du Bief – BP 430

01604 TRÉVOUX Cedex

Tél. : 04 78 28 46 02

Fax : 04 74 00 36 97

E-mail : environnement@realites-be.fr

**Nom et signature du chef de projet :**

Fabien CHASSIGNOL

REALITES ENVIRONNEMENT  
BP 430 - 165 Allée du Bief  
01604 TRÉVOUX CEDEX  
Tél. 04 78 28 46 02 - Fax 04 74 00 36 97

## Sommaire

<b>Élaboration des scénarii d'assainissement et étude comparative .....</b>	<b>7</b>
<b>I. Généralités .....</b>	<b>9</b>
I.1. Méthodologie .....	9
I.2. Subventions envisagées.....	9
<b>II. Etat des lieux de l'assainissement communal .....</b>	<b>11</b>
II.1. Assainissement collectif .....	11
II.2. Assainissement individuel .....	11
<b>III. Rue Jean Moulin.....</b>	<b>12</b>
III.1. Présentation générale .....	12
III.2. Scénario 1 : Assainissement collectif.....	12
III.3. Scénario 2 : Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant .....	14
III.4. Scénario 3 : Mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes .....	15
III.5. Comparaison des différentes solutions.....	17
<b>IV. Route de Baudin.....</b>	<b>18</b>
IV.1. Présentation générale .....	18
IV.2. Scénario 1 : Assainissement collectif.....	18
IV.3. Scénario 2 : Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant .....	20
IV.4. Scénario 3 : Mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes .....	21
IV.5. Comparaison des différentes solutions.....	23
<b>V. Chemin du Pré du Villey .....</b>	<b>24</b>
V.1. Présentation générale .....	24
V.2. Scénario 1 : Assainissement collectif.....	24
V.3. Scénario 2 : Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant .....	26
V.4. Scénario 3 : Mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes .....	27
V.5. Comparaison des différentes solutions.....	29
<b>Annexes .....</b>	<b>31</b>

## Avant-propos

Le Syndicat des Eaux de Bletterans porte la compétence assainissement collectif et non collectif sur les 35 communes qui y adhèrent.

Dans ce cadre, il a en charge l'élaboration des zonages d'assainissement afin de répondre aux obligations réglementaires et définir les modalités d'assainissement les plus adaptées pour chaque zone urbanisée et urbanisable.

Plusieurs zonages ont été réalisés sur le territoire intercommunal, mais aucun n'est en vigueur, faute d'enquête publique.

L'étude s'intéressera également a minima à la problématique pluviale, dans la mesure où le zonage d'assainissement porte aussi bien sur les zones d'assainissement collectif et non collectif que les zones où il y a lieu de limiter l'imperméabilisation et où un stockage ou un traitement doit être envisagé (Cf. Article 2224-10 du code Général des Collectivités territoriales).

Nous avons bien compris que les attentes du Syndicat portent principalement sur la problématique assainissement ; nous ferons en sorte que les dossiers soient complets et répondent aux attentes des commissaires enquêteurs.

L'étude, objet du présent rapport, permettra, entre autres de :

- Etablir un état des lieux des systèmes d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Vérifier sommairement les plans des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Comprendre le fonctionnement hydraulique des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et proposer des solutions pour limiter les dysfonctionnements ;
- Assurer une cohérence entre les projets d'urbanisation des communes et le système d'assainissement ;
- Répondre aux obligations réglementaires en réalisant le zonage des eaux usées et celui des eaux pluviales.

L'étude s'organise en 4 étapes principales :

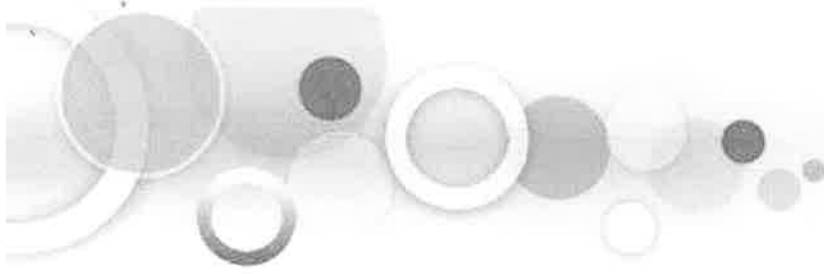
- Phase 1 : Analyse de la situation existante
- Phase 2 : Examen des différentes solutions
- Phase 3 : Zonage général d'assainissement
- Phase 4 : Mise à enquête publique des zonages d'assainissement

---

**Le présent document constitue le rapport de phase 2 de la commune de Sellières.**

---





# **Élaboration des scénarii d'assainissement et étude comparative**

---



## I. Généralités

---

### I.1. Méthodologie

Cette approche consiste à étudier les diverses solutions d'assainissement non collectif et collectif, puis d'établir une comparaison sur des bases objectives selon une approche technique, financière, environnementale et réglementaire.

Les coûts présentés dans cette approche visent principalement à établir cette étude comparative. Ils sont établis au niveau étude de faisabilité, en fonction des contraintes connues lors de la réalisation de l'étude.

L'approche financière devra être affinée lors de l'élaboration d'un avant-projet intégrant l'ensemble des contraintes inhérentes au site, dont certaines n'ont pu être considérées à ce stade de l'étude (géotechnique, topographique, etc.).

Les solutions d'assainissement collectif sont réalisées suite à une enquête sur le terrain afin d'analyser les conditions d'écoulement, l'environnement général et les éventuelles contraintes à la réalisation du projet.

Le coût d'investissement est calculé à partir d'un bordereau des prix, établi sur la base de travaux similaires réalisés dans la région. Ce bordereau des prix figure en annexe 1.

L'amortissement des infrastructures est une grandeur comptable qui revient à ramener le montant de l'investissement à la durée de vie "comptable de l'ouvrage". Ainsi, les réseaux et les unités de traitement s'amortissent sur 30 ans (valeur utilisée par la Communauté de Communes), et les systèmes d'assainissement non collectif sur 20 ans (valeur définie en concertation avec la Communauté de Communes).

Pour chaque commune et à des fins uniquement de comparaisons, un scénario d'assainissement autonome en mettant à neuf l'ensemble du parc a été étudié. Ce scénario bien qu'ayant aucune valeur en terme de travaux à réaliser permet de comparer la valeur patrimoniale des différentes solutions. En effet, même si certains assainissements autonomes sont en bon état aujourd'hui, ils seront à remplacer dans 20 ou 30 ans et cette approche permet de le prendre en compte.

### I.2. Subventions envisagées

Les seules subventions qui ont été prise en compte dans le cadre de la présente étude sont celles de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

#### I.2.1. Assainissement non collectif

Concernant l'assainissement non collectif, l'agence de l'eau ne finance que les "points noirs" identifiés lors du diagnostic. La subvention est soumise à certaines conditions :

- Opération groupée ;
- Opération portée (au moins en tant qu'intermédiaire financier) par la collectivité ayant la compétence assainissement non collectif.

L'aide attribuée est une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux, d'un montant de 3 000 € par installation réhabilitée. Si n habitations sont regroupées sur une installation, le forfait est

appliqué n fois. Idem pour un immeuble comportant n appartements. Dans ces cas de regroupement, l'aide de l'agence est plafonnée à 3 forfaits, soit à 9 000 €.

### **1.2.2. Assainissement collectif**

Concernant l'assainissement collectif, l'agence de l'eau est susceptible d'apporter des subventions dans les cas suivants :

- Non-conformité à la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- En cas d'impact avéré sur le milieu

En cas d'éligibilité, les taux de financement suivant peuvent être envisagés :

- station d'épuration : taux de 30% + 20% de plus au titre de la Solidarité Urbain Rural ;
- Réseaux : 20% de plus au titre de la Solidarité Urbain Rural.

Ces taux peuvent être plafonnés en fonction de plusieurs critères (nombre d'équivalent habitant, type de station, linéaire de réseau...) et pour cette raison, le calcul des subventions envisageables a été confié directement à un interlocuteur de l'agence de l'eau.

---

**Les scénarii envisagés pour la commune de Sellières sont détaillés ci-après.**

---

## II. Etat des lieux de l'assainissement communal

### II.1. Assainissement collectif

Le bourg de Sellières est desservi par un système d'assainissement collectif comportant un réseau de collecte d'environ 7 km, à 40 % séparatif et une station d'épuration type lagunage 1100 EH.

Le taux de raccordement à l'assainissement collectif est théoriquement de 96%, soit une population raccordée évaluée à 750 habitants. ??

### II.2. Assainissement individuel

#### II.2.1. Inventaire

Selon le rapport annuel du Conseil Départemental du Jura (2015) il existerait 18 abonnés en assainissement individuel.

Les résultats des visites du SPANC transmis par le prestataire du SIEA ont concerné 5 habitations, ces dernières seraient toutes non conformes, dont 1 avec risque sanitaire.

Faute de recensement connu des installations en assainissement individuel, un repérage des secteurs suspectés d'être non assaini a été réalisé :

Secteur	Nombre d'installations	
Rue Jean Moulin	6	→ En cours
Baudin	2	→ Toulouse
Route de Baudin	2 + 1	→ Mme Ferraton / DDE
Chemin du Pré du Villey	1	→ M <sup>r</sup> Roy
RD 486	1 (vestiaire terrain de foot)	→ ? Non collectif
Néprand	1	→ Assainissement non collectif
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	

Collectif ?

Collectif

non collectif

A ce jour, 13 installations en assainissement individuel ont été identifiées.

#### II.2.2. Scénarios étudiés et justifications

En concertation avec les représentants communaux de Sellières, des extensions du réseau d'assainissement seront étudiées sur les secteurs suivants :

- Rue Jean Moulin,
- Route de Baudin,
- Chemin du Pré du Villey.

Les habitations de Baudin sont déjà concernées par une étude de scénario d'assainissement concernant la commune de Toulouse-le-Château.

Les autres habitations, excentrées du bourg de Sellières et du réseau communal d'assainissement, ne seront pas considérées dans ces études de scénarios.

## III. Rue Jean Moulin

---

### III.1.Présentation générale

Le secteur de la rue Jean Moulin compte actuellement 6 habitations en assainissement non collectif.

La rue est desservie actuellement par un réseau unitaire descendant de la rue des Carrières et par un réseau séparatif dont la tête de réseau se situe à l'entrée du supermarché. Le secteur non assaini n'aurait pas vocation à se développer à court terme.

3 scénarii vont être étudiés :

- Scénario 1 : mise en place d'un assainissement collectif sur l'ensemble du secteur étudié,
- Scénario 2 : maintien de l'assainissement non collectif par mises aux normes de l'existant ;
- Scénario 3 : mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes.

Les paragraphes suivant présentent le détail technique et financier de chaque solution.

### III.2.Scénario 1 : Assainissement collectif

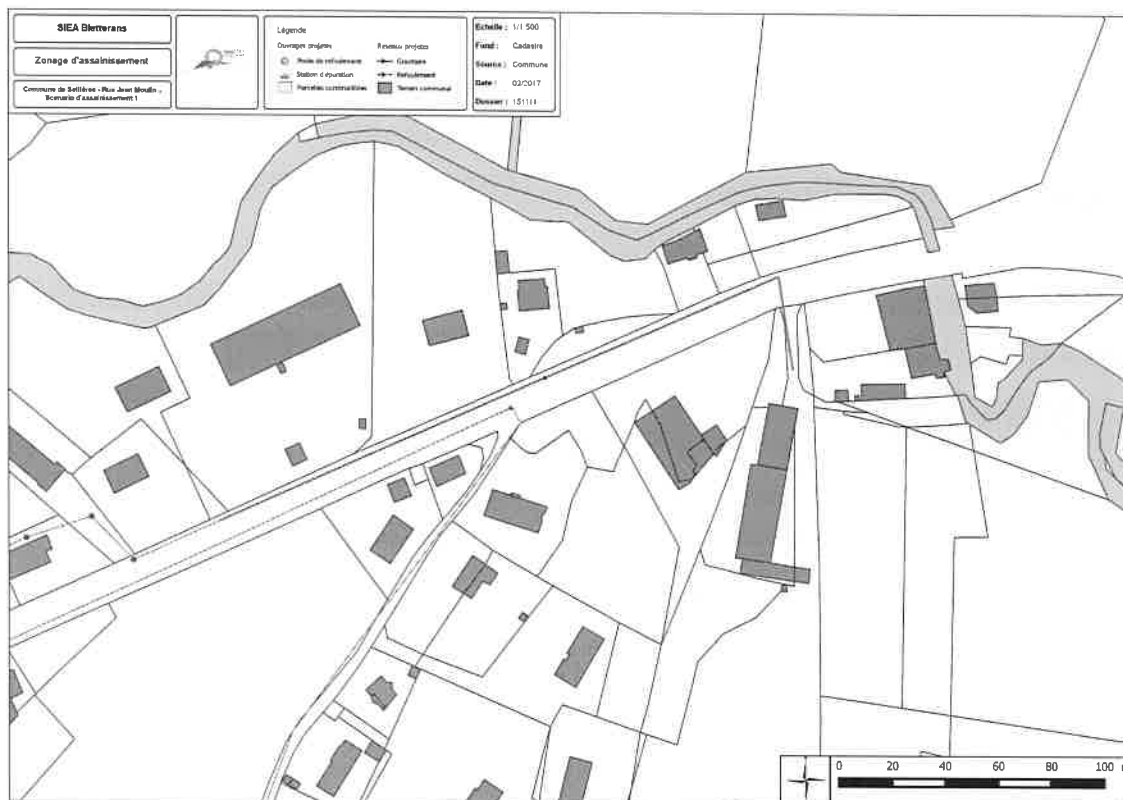
#### III.2.1. Descriptif technique

La présente solution consiste à étendre le réseau séparatif aux habitations non desservies.

Soit la mise en place d'un collecteur d'un linéaire de 270 mètres en PVC de diamètre 200 mm.

Les habitations situées côté pair (au nord, à l'Est du supermarché) sont en contrebas de la voirie et devront s'équiper de pompes de relevage individuelles.

La carte de la page suivante permet de présenter le tracé envisagé.



### III.2.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Canalisations</b>				
Fourniture et pose de canalisation en PVC à une profondeur < 1,3 m Ø 200mm	140 €	ml	266	37240.00
<b>Branchements</b>				
Dispositif de branchement (culotte, té...)	250 €	u	6	1500.00
Tabouret de branchement	800 €	u	6	4800.00
Linéaire de conduite de branchement Ø 125 mm	110 €	ml	30	3300.00
<b>Réfection de voirie</b>				
Réfection de voirie en enrobé	60 €	m <sup>2</sup>	400	24000.00
<b>Total des coûts d'investissement</b>				<b>70 840.00 €</b>
Maitrise d'œuvre, divers et imprévus				7 160.00 €
<b>Total investissement public</b>				<b>78 000.00 €</b>
<b>Investissement privé</b>				
<b>Raccordement au réseau public</b>				
<b>Branchements</b>				
Branchement partie privée	500 €	u	6	3000.00
Linéaire de branchement en domaine privé (si >3m)	100 €	ml	180	18000.00
<b>Plus values</b>				
Plus-value pour poste individuel	2 300 €	u	3	6900.00
Plus-value pour by-pass de fosse septique	700 €	u	5	3500.00
<b>Total investissement privé</b>				<b>31 400.00 €</b>
<b>Investissement total</b>				
<b>Montant total de l'opération (investissement public &amp; privé)</b>				<b>109 400.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	6 hab.		18 233.33 €
	situation future	6 hab.		18 233.33 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				
Travaux de réseaux		30 ans		3 408.00 €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		- €

Cette solution représente un investissement total de 109 k€ environ soit environ 18 k€/habitation.

### III.2.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Réseaux : curage (15 % par an)	2 €	m	44	66.60
<b>Total exploitation publique</b>				<b>100.00 €</b>
Exploitation privée	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Entretien de poste de refoulement individuel	250	u	3	750.00
<b>Total exploitation privée</b>				<b>800.00 €</b>
Exploitation totale				
<b>Montant total des coûts d'exploitation</b>				<b>900.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	6 hab.		150.00 €
	situation future	6 hab.		150.00 €

Les coûts d'exploitation représentent 900 €/an soit environ 150 €/an/habitation.

## III.3.Scénario 2 : Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant

### III.3.1. Descriptif technique

Ce scénario consiste à étudier la faisabilité d'une mise aux normes des filières en place sur la base des données du SPANC.

3 des 6 habitations ont fait l'objet d'un audit (toutes non conformes, dont une avec risque sanitaire). Les autres habitations, anciennes, seront considérées par défaut comme non conformes.

Au vu des contraintes, 2 installations présenteront un filtre à sable vertical drainé et 4 autres une filière nouvellement agréée.

### III.3.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Total des coûts d'investissement</b>				<b>0.00 €</b>
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				0.00 €
<b>Total investissement public</b>				<b>0.00 €</b>
Investissement privé	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Mise en place d'un assainissement autonome</b>				
<b>Prétraitement</b>				
Fosse toutes eaux	1 200 €	u	3	3600.00
<b>Création d'une nouvelle installation</b>				
filière nouvellement agréée	11 000 €	u	1	11000.00
<b>Remplacement d'une filière existante</b>				
filtre à sable vertical drainé	7 800 €	u	2	15600.00
filière nouvellement agréée	13 200 €	u	3	39600.00
<b>Total investissement privé</b>				<b>69 800.00 €</b>
Investissement total				
<b>Montant total de l'opération (investissement public &amp; privé)</b>				<b>69 800.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	6 hab.		11 633.33 €
	situation future	6 hab.		11 633.33 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				
Travaux de réseaux		30 ans		- €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		3 490.00 €

Cette solution représente un investissement total de 70 k€ environ soit environ 12 k€/habitation.

### III.3.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total exploitation publique				0.00 €
Exploitation privée	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Diagnostic de bon fonctionnement - SPANC	20	u	6	120.00
Vidange (sur la base d'une vidange tous les 4 ans)	60	u	6	360.00
Total exploitation privée				500.00 €
Exploitation totale				
Montant total des coûts d'exploitation				500.00 €
Ratio par habitation		situation actuelle	6 hab.	83.33 €
		situation future	6 hab.	83.33 €

Les coûts d'exploitation représentent 500 €/an soit environ 83 €/an/habitation.

## III.4.Scénario 3 : Mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes

### III.4.1. Descriptif technique

Ce scénario, bien que n'ayant pas de réalité en terme de travaux à réaliser, est étudié simplement pour comparer une solution d'assainissement collective entièrement neuve avec un assainissement autonome entièrement neuf et adapté aux contraintes du site.

Ce scénario consiste donc à évaluer le coût de remplacement de 6 filières d'assainissement autonome adaptées aux contraintes des différentes habitations.

### III.4.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total des coûts d'investissement				0.00 €
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				0.00 €
Total investissement public				0.00 €
Investissement privé	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Mise en place d'un assainissement autonome				
Prétraitement				
Fosse toutes eaux	1 200 €	u	6	7200.00
Création d'une nouvelle installation				
filière nouvellement agréée	11 000 €	u	1	11000.00
Remplacement d'une filière existante				
filtre à sable vertical drainé	7 800 €	u	2	15600.00
filière nouvellement agréée	13 200 €	u	3	39600.00
Total investissement privé				73 400.00 €
Investissement total				
Montant total de l'opération (investissement public & privé)				73 400.00 €
Ratio par habitation		situation actuelle	6 hab.	12 233.33 €
		situation future	6 hab.	12 233.33 €
Amortissement de l'opération				3 670.00 €
Travaux de réseaux		30 ans		- €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		3 670.00 €

Cette solution représente un investissement total de 73 k€ environ soit environ 12 k€/habitation.

### III.4.3. Coûts de fonctionnement


Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total exploitation publique				0.00 €
Exploitation privée	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Diagnostic de bon fonctionnement - SPANC	20	u	6	120.00
Vidange (sur la base d'une vidange tous les 4 ans)	60	u	6	360.00
Total exploitation privée				500.00 €
Exploitation totale				
Montant total des coûts d'exploitation				500.00 €
Ratio par habitation				
	situation actuelle	6 hab.		83.33 €
	situation future	6 hab.		83.33 €

Les coûts d'exploitation représentent 500 €/an soit environ 83 €/an/habitation.

### III.5. Comparaison des différentes solutions

Le tableau suivant présente une comparaison technico-économique des 3 solutions retenues.

Mode d'assainissement	Collectif		Non collectif
Scénario	S1	S2	S3
Description	Extension du réseau rue Jean Moulin 	Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant	Maintien de l'assainissement non collectif, hypothèse haute : remplacement de toutes les filières
Nombre d'habitations	6 constructions existantes		
Coût d'investissement total	109 400 €	69 800 €	73 400 €
Part publique	78 000 €	0 €	0 €
Part individuelle	31 400 €	69 800 €	73 400 €
Coût d'amortissement annuel	3 408 €	3 490 €	3 670 €
Coût de fonctionnement annuel	900 €	500 €	500 €
Part publique	100 €	0 €	0 €
Part individuelle	800 €	500 €	500 €
Coût global sur 20 ans	127 400 €	79 800 €	83 400 €
Coût annuel sans subvention (amortissement + exploitation)	4 308 €	3 990 €	4 170 €
Points forts	Exploitation aisée Maîtrise des effluents traités	Investissement privé	Investissement privé
Points faibles	Investissement public Coût d'exploitation Relevages individuels (1 maison sur deux)	Contraintes liées à l'habitat, au sol peu perméable Non maîtrise des effluents traités Durée de vie d'une filière d'assainissement autonome plus faible.	Contraintes liées à l'habitat, au sol peu perméable Non maîtrise des effluents traités Durée de vie d'une filière d'assainissement autonome plus faible.

Les solutions d'assainissement individuelles et collectif sont équitables financièrement si l'on s'en tient à la durée de vie, plus longue, de l'assainissement collectif (coûts d'amortissement annuel entre 3400 et 3700 €/an).

Cependant, les coûts d'exploitation de la solution collective sont importants (mise en place de postes de relevage individuels).

## IV. Route de Baudin

---

### IV.1. Présentation générale

Le secteur de la route de Baudin compte actuellement 2 habitations en assainissement non collectif.

La rue est desservie actuellement par un réseau unitaire dont la tête se trouve à une trentaine de mètres de l'habitation 8 route de Baudin, non assainie. Le secteur non assaini n'aurait pas vocation à se développer à court terme.

3 scénarii vont être étudiés :

- Scénario 1 : mise en place d'un assainissement collectif sur l'ensemble du secteur étudié,
- Scénario 2 : maintien de l'assainissement non collectif par mises aux normes de l'existant ;
- Scénario 3 : mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes.

Les paragraphes suivant présentent le détail technique et financier de chaque solution.

### IV.2. Scénario 1 : Assainissement collectif

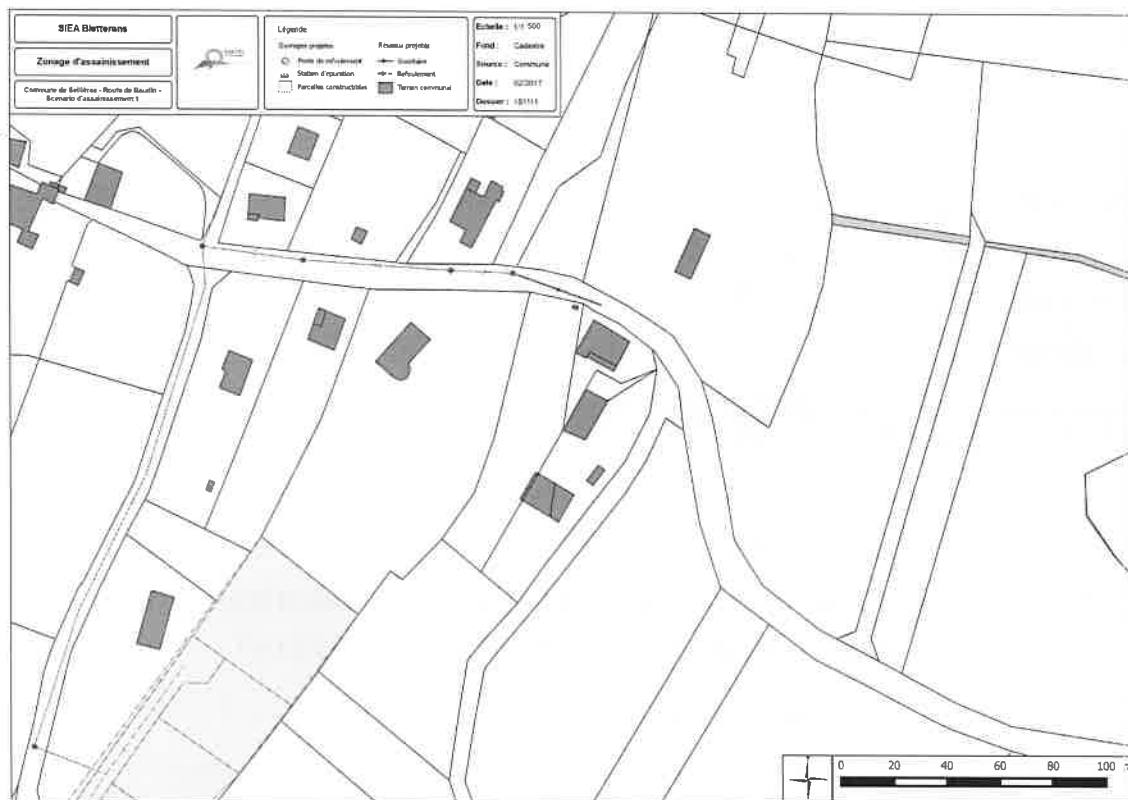
#### IV.2.1. Descriptif technique

La présente solution consiste à étendre le réseau d'assainissement aux habitations non desservies. »

Soit la mise en place d'un collecteur d'un linéaire de 35 mètres en PVC de diamètre 200 mm.

Les habitations non assainies, situées en contrebas de la route, devront s'équiper de pompes de relevage individuelles.

La carte de la page suivante permet de présenter le tracé envisagé.



#### IV.2.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Canalisations</b>				
Fourniture et pose de canalisation en PVC à une profondeur < 1,3 m Ø 200mm	140 €	ml	35	4900.00
<b>Branchements</b>				
Dispositif de branchement (culotte, té...)	250 €	u	2	500.00
Tabouret de branchement	800 €	u	2	1600.00
Linéaire de conduite de branchement Ø 125 mm	110 €	ml	10	1100.00
<b>Réfection de voirie</b>				
Réfection de voirie en enduit bicouche	15 €	m <sup>2</sup>	55	825.00
<b>Total des coûts d'investissement</b>				<b>8 925.00 €</b>
Maitrise d'œuvre, divers et imprévus				975.00 €
<b>Total Investissement public</b>				<b>9 900.00 €</b>
<b>Investissement privé</b>				
<b>Raccordement au réseau public</b>				
<b>Branchements</b>				
Branchement partie privée	500 €	u	2	1000.00
Linéaire de branchement en domaine privé (si >3m)	100 €	ml	60	6000.00
<b>Plus values</b>				
Plus-value pour poste individuel	2 300 €	u	2	4600.00
Plus-value pour by-pass de fosse septique	700 €	u	2	1400.00
<b>Total investissement privé</b>				<b>13 000.00 €</b>
<b>Investissement total</b>				
<b>Montant total de l'opération (investissement public &amp; privé)</b>				<b>22 900.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>				
situation actuelle		2 hab.		11 450.00 €
situation future		2 hab.		11 450.00 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				
Travaux de réseaux		30 ans		730.83 €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		- €

Cette solution représente un investissement total de 23 k€ environ soit environ 11.5 k€/habitation.

#### IV.2.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

<b>Exploitation publique</b>				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Réseaux : curage (15 % par an)	2 €	ml	7	10.13
<b>Total exploitation publique</b>				<b>0.00 €</b>
<b>Exploitation privée</b>				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Entretien de poste de refoulement individuel	250	u	2	500.00
<b>Total exploitation privée</b>				<b>500.00 €</b>
<b>Exploitation totale</b>				
<b>Montant total des coûts d'exploitation</b>				<b>500.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	2 hab.		250.00 €
	situation future	2 hab.		250.00 €

Les coûts d'exploitation représentent 500 €/an soit environ 250 €/an/habitation.

### IV.3. Scénario 2 : Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant

#### IV.3.1. Descriptif technique

Ce scénario consiste à étudier la faisabilité d'une mise aux normes des filières en place.

En l'absence de données du SPANC (non visitées), ces habitations, anciennes, seront considérées par défaut comme non conformes.

Au vu des contraintes, 2 installations présenteront une filière nouvellement agréée.

#### IV.3.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

<b>Investissement public</b>				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Total des coûts d'investissement</b>				<b>0.00 €</b>
Maitrise d'oeuvre, divers et imprévus				0.00 €
<b>Total investissement public</b>				<b>0.00 €</b>
<b>Investissement privé</b>				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Mise en place d'un assainissement autonome</b>				
<b>Prétraitement</b>				
<b>Création d'une nouvelle installation</b>				
<b>Remplacement d'une filière existante</b>				
filière nouvellement agréée	13 200 €	u	2	26400.00
<b>Total investissement privé</b>				<b>26 400.00 €</b>
<b>Investissement total</b>				
<b>Montant total de l'opération (investissement public &amp; privé)</b>				<b>26 400.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	2 hab.		13 200.00 €
	situation future	2 hab.		13 200.00 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				<b>1 320.00 €</b>
Travaux de réseaux		30 ans		- €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		1 320.00 €

Cette solution représente un investissement total de 26 k€ environ soit environ 13 k€/habitation.

### IV.3.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total exploitation publique				0.00 €
Exploitation privée	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Diagnostic de bon fonctionnement - SPANC	20	u	2	40.00
Vidange (sur la base d'une vidange tous les 4 ans)	60	u	2	120.00
Total exploitation privée				200.00 €
Exploitation totale				
Montant total des coûts d'exploitation				200.00 €
Ratio par habitation	situation actuelle	2 hab.		100.00 €
	situation future	2 hab.		100.00 €

Les coûts d'exploitation représentent 200 €/an soit environ 100 €/an/habitation.

## IV.4. Scénario 3 : Mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes

### IV.4.1. Descriptif technique

Ce scénario, bien que n'ayant pas de réalité en terme de travaux à réaliser, est étudié simplement pour comparer une solution d'assainissement collective entièrement neuve avec un assainissement autonome entièrement neuf et adapté aux contraintes du site.

Ce scénario consiste donc à évaluer le coût de remplacement de 2 filières d'assainissement autonome adaptées aux contraintes des différentes habitations.

### IV.4.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total des coûts d'investissement				0.00 €
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				0.00 €
Total investissement public				0.00 €
Investissement privé	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Mise en place d'un assainissement autonome				
<b>Prétraitement</b>				
Fosse toutes eaux	1 200 €	u	2	2400.00
<b>Création d'une nouvelle installation</b>				
<b>Remplacement d'une filière existante</b>				
filière nouvellement agréée	13 200 €	u	2	26400.00
Total investissement privé				28 800.00 €
Investissement total				
Montant total de l'opération (investissement public & privé)				28 800.00 €
Ratio par habitation	situation actuelle	2 hab.		14 400.00 €
	situation future	2 hab.		14 400.00 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				
Travaux de réseaux		30 ans		- €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		1 440.00 €

Cette solution représente un investissement total de 29 k€ environ soit environ 14.5 k€/habitation.

#### IV.4.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total exploitation publique				0.00 €
Exploitation privée	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Diagnostic de bon fonctionnement - SPANC	20	u	2	40.00
Vidange (sur la base d'une vidange tous les 4 ans)	60	u	2	120.00
Total exploitation privée				200.00 €
Exploitation totale				
Montant total des coûts d'exploitation				200.00 €
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	2 hab.		100.00 €
	situation future	2 hab.		100.00 €

Les coûts d'exploitation représentent 200 €/an soit environ 100 €/an/habitation.

## IV.5. Comparaison des différentes solutions

Le tableau suivant présente une comparaison technico-économique des 3 solutions retenues.

Mode d'assainissement	Collectif		Non collectif
Scénario	S1	S2	S3
Description	Extension du réseau route de Baudin	Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant	Maintien de l'assainissement non collectif, hypothèse haute : remplacement de toutes les filières
Nombre d'habitations	2 constructions existantes		
Coût d'investissement total	22 900 €	26 400 €	28 800 €
Part publique	9 900 €	0 €	0 €
Part individuelle	13 000 €	26 400 €	28 800 €
Coût d'amortissement annuel	731 €	1 320 €	1 440 €
Coût de fonctionnement annuel	500 €	200 €	200 €
Part publique	0 €	0 €	0 €
Part individuelle	500 €	200 €	200 €
Coût global sur 20 ans	32 900 €	30 400 €	32 800 €
Coût annuel sans subvention (amortissement + exploitation)	1 231 €	1 520 €	1 640 €
Points forts	Exploitation aisée Maîtrise des effluents traités	Investissement privé	Investissement privé
Points faibles	Investissement public Coût d'exploitation Relevages individuels	Contraintes liées à l'habitat, au sol peu perméable Non maîtrise des effluents traités Durée de vie d'une filière d'assainissement autonome plus faible.	Contraintes liées à l'habitat, au sol peu perméable Non maîtrise des effluents traités Durée de vie d'une filière d'assainissement autonome plus faible.

La solution collective, en termes d'investissement et d'amortissement, semble la plus intéressante financièrement.

Les coûts d'exploitation sont en revanche plus importants, ce qui donne des coûts globaux sur 20 ans semblables, quelle que soit la solution envisagée.

## V. Chemin du Pré du Villey

---

### V.1. Présentation générale

Le secteur du chemin du Pré du Villey compte actuellement 1 habitation en assainissement non collectif.

La rue est desservie actuellement par un réseau séparatif dont la tête se trouve à 70 mètres de l'habitation non assainie.

Ce secteur aurait vocation à se développer à court terme : une parcelle, située entre l'habitation non assainie et le secteur en assainissement collectif, pourrait accueillir prochainement 2 habitations.

3 scénarii vont être étudiés :

- Scénario 1 : mise en place d'un assainissement collectif sur l'ensemble du secteur étudié,
- Scénario 2 : maintien de l'assainissement non collectif par mises aux normes de l'existant ;
- Scénario 3 : mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes.

Les paragraphes suivant présentent le détail technique et financier de chaque solution.

### V.2. Scénario 1 : Assainissement collectif

#### V.2.1. Descriptif technique

La présente solution consiste à étendre le réseau d'assainissement à l'habitation non desservie. Cette desserte permettra de mettre en place des branchements pour les constructions potentielles.

Soit la mise en place d'un collecteur d'un linéaire de 70 mètres en PVC de diamètre 200 mm et la pose de 3 branchements individuels.

La carte de la page suivante permet de présenter le tracé envisagé.



### V.2.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Canalisations</b>				
Fourniture et pose de canalisation en PVC à une profondeur < 1,3 m Ø 200mm	140 €	m	70	9800.00
<b>Branchements</b>				
Dispositif de branchement (culotte, té...)	250 €	u	3	750.00
Tabouret de branchement	800 €	u	3	2400.00
Linéaire de conduite de branchement Ø 125 mm	110 €	m	15	1650.00
<b>Réfection de voirie</b>				
Réfection de voirie en enduit bicouche	15 €	m <sup>2</sup>	105	1575.00
<b>Total des coûts d'investissement</b>				<b>16 175.00 €</b>
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				1 625.00 €
<b>Total investissement public</b>				<b>17 800.00 €</b>
<b>Investissement privé</b>				
<b>Raccordement au réseau public</b>				
<b>Branchements</b>				
Branchement partie privée	500 €	u	3	1500.00
Linéaire de branchement en domaine privé (si >3m)	100 €	m	60	6000.00
<b>Plus values</b>				
Plus-value pour by-pass de fosse septique	700 €	u	1	700.00
<b>Total investissement privé</b>				<b>8 200.00 €</b>
<b>Investissement total</b>				
<b>Montant total de l'opération (investissement public &amp; privé)</b>				<b>26 000.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>		situation actuelle	1 hab.	26 000.00 €
		situation future	3 hab.	8 666.67 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				<b>812.50 €</b>
Travaux de réseaux		30 ans		812.50 €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		- €

Cette solution représente un investissement total de 26 k€ environ soit environ 8.7 k€/habitation en situation future.

### V.2.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Réseaux : curage (15 % par an)	2 €	ml	13	19.13
<b>Total exploitation publique</b>				<b>20.00 €</b>
Exploitation privée				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Total exploitation privée</b>				<b>0.00 €</b>
Exploitation totale				
<b>Montant total des coûts d'exploitation</b>				<b>20.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	1 hab.		20.00 €
	situation future	3 hab.		6.67 €

Les coûts d'exploitation représentent 20 €/an soit environ 7 €/an/habitation en situation future.

## V.3. Scénario 2 : Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant

### V.3.1. Descriptif technique

Ce scénario consiste à étudier la faisabilité d'une mise aux normes de la filière en place.

En l'absence de données du SPANC, cette habitation, ancienne, sera considérée par défaut comme non conforme.

Au vu des contraintes, l'installation présentera une filière type filtre à sable vertical drainé. Il en sera de même pour les futures constructions.

### V.3.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Total des coûts d'investissement</b>				<b>0.00 €</b>
Maitrise d'œuvre, divers et imprévus				0.00 €
<b>Total investissement public</b>				<b>0.00 €</b>
Investissement privé				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
<b>Mise en place d'un assainissement autonome</b>				
<b>Prétraitement</b>				
Fosse toutes eaux	1 200 €	u	2	2400.00
<b>Création d'une nouvelle installation</b>				
filtre à sable vertical drainé	6 500 €	u	2	13000.00
<b>Remplacement d'une filière existante</b>				
filtre à sable vertical drainé	7 800 €	u	1	7800.00
<b>Total investissement privé</b>				<b>23 200.00 €</b>
Investissement total				
<b>Montant total de l'opération (investissement public &amp; privé)</b>				<b>23 200.00 €</b>
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle	1 hab.		23 200.00 €
	situation future	3 hab.		7 733.33 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				
Travaux de réseaux		30 ans		- €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		1 160.00 €

Cette solution représente un investissement total de 23 k€ environ soit environ 7.7 k€/habitation.

### V.3.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

Exploitation publique	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total exploitation publique				0.00 €
Exploitation privée	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Diagnostic de bon fonctionnement - SPANC	20	u	3	60.00
Vidange (sur la base d'une vidange tous les 4 ans)	60	u	3	180.00
Total exploitation privée				200.00 €
Exploitation totale				
Montant total des coûts d'exploitation				200.00 €
Ratio par habitation	situation actuelle	1 hab.		200.00 €
	situation future	3 hab.		66.67 €

Les coûts d'exploitation représentent 200 €/an soit environ 67 €/an/habitation.

## V.4. Scénario 3 : Mise à neuf de l'ensemble des filières autonomes

### V.4.1. Descriptif technique

Ce scénario, bien que n'ayant pas de réalité en terme de travaux à réaliser, est étudié simplement pour comparer une solution d'assainissement collective entièrement neuve avec un assainissement autonome entièrement neuf et adapté aux contraintes du site.

Ce scénario consiste donc à évaluer le coût de remplacement de la filière d'assainissement autonome coût auquel s'ajoute le coût de création d'installations individuelles pour les constructions potentielles.

### V.4.2. Coûts d'investissement

Le tableau suivant présente le coût d'investissement de cette solution :

Investissement public	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total des coûts d'investissement				0.00 €
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus				0.00 €
Total investissement public				0.00 €
Investissement privé	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Mise en place d'un assainissement autonome				
<b>Prétraitement</b>				
Fosse toutes eaux	1 200 €	u	3	3600.00
<b>Création d'une nouvelle installation</b>				
filtre à sable vertical drainé	6 500 €	u	2	13000.00
<b>Remplacement d'une filière existante</b>				
filtre à sable vertical drainé	7 800 €	u	1	7800.00
Total investissement privé				24 400.00 €
Investissement total				
Montant total de l'opération (investissement public & privé)				24 400.00 €
Ratio par habitation	situation actuelle	1 hab.		24 400.00 €
	situation future	3 hab.		8 133.33 €
<b>Amortissement de l'opération</b>				1 220.00 €
Travaux de réseaux		30 ans		- €
Travaux sur unité de traitement et PR		30 ans		- €
Travaux filière ANC		20 ans		1 220.00 €

Cette solution représente un investissement total de 24 k€ environ soit environ 8 k€/habitation.

### V.4.3. Coûts de fonctionnement

Le tableau suivant présente le détail des coûts d'exploitation envisagés :

<b>Exploitation publique</b>				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Total exploitation publique				0.00 €
<b>Exploitation privée</b>				
	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant (€ HT)
Diagnostic de bon fonctionnement - SPANC	20	u	3	60.00
Vidange (sur la base d'une vidange tous les 4 ans)	60	u	3	180.00
Total exploitation privée				200.00 €
<b>Exploitation totale</b>				
Montant total des coûts d'exploitation				200.00 €
<b>Ratio par habitation</b>	situation actuelle		1 hab.	200.00 €
	situation future		3 hab.	66.67 €

Les coûts d'exploitation représentent 200 €/an soit environ 67 €/an/habitation.

## V.5. Comparaison des différentes solutions

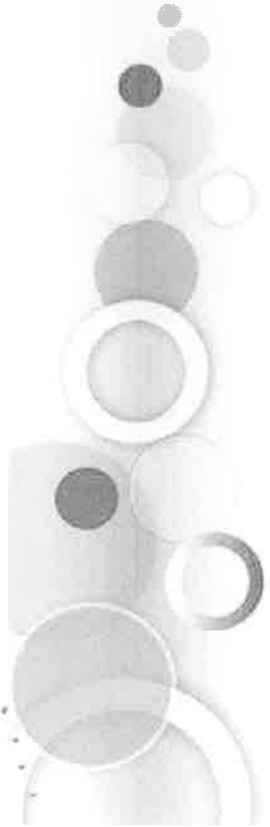
Le tableau suivant présente une comparaison technico-économique des 3 solutions retenues.

Mode d'assainissement	Collectif		Non collectif
Scénario	S1	S2	S3
<b>Description</b>	Extension du réseau chemin du Pré du Villey	Maintien de l'assainissement non collectif par mise aux normes de l'existant	Maintien de l'assainissement non collectif, hypothèse haute : remplacement de toutes les filières
<b>Nombre d'habitations</b>	1 construction existante + 2 constructions potentielles		
<b>Coût d'investissement total</b>	<b>26 000 €</b>	<b>23 200 €</b>	<b>24 400 €</b>
Part publique	17 800 €	0 €	0 €
Part individuelle	8 200 €	23 200 €	24 400 €
<b>Coût d'amortissement annuel</b>	<b>813 €</b>	<b>1 160 €</b>	<b>1 220 €</b>
<b>Coût de fonctionnement annuel</b>	<b>20 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
Part publique	20 €	0 €	0 €
Part individuelle	0 €	200 €	200 €
<b>Coût global sur 20 ans</b>	<b>26 400 €</b>	<b>27 200 €</b>	<b>28 400 €</b>
<b>Coût annuel sans subvention (amortissement + exploitation)</b>	<b>833 €</b>	<b>1 360 €</b>	<b>1 420 €</b>
<b>Points forts</b>	Exploitation aisée Maîtrise des effluents traités	Investissement privé	Investissement privé
<b>Points faibles</b>	Investissement public	Contraintes liées à l'habitat, au sol peu perméable Non maîtrise des effluents traités Durée de vie d'une filière d'assainissement autonome plus faible.	Contraintes liées à l'habitat, au sol peu perméable Non maîtrise des effluents traités Durée de vie d'une filière d'assainissement autonome plus faible.

La solution collective est plus coûteuse en termes d'investissement, mais présente des coûts d'exploitation négligeables et des coûts d'amortissements moindres.

L'extension de la collecte n'aura de sens que si les projets de constructions de maisons se réalisent.





# Annexes

---








## **Annexe 1 :** **Bordereau des prix**

---





**DEPARTEMENT DU JURA**

**Commune de Sellières**

**Réseau d'Assainissement**

**Exploitation 39 02**

DIFFUSION  
NON CONTRÔLÉE

Date d'impression : 04/05/2016

00	04/05/2016	A. SEGLUR	Mise à Jour : mai 2016
Ind	Date	Établi par	Date
		Visa	Verifié/Approuvé
		Nature des modifications	

Echelle : 1/1 500      **PLAN D'ENSEMBLE**      Format : A0

STATION D'ÉPURATION POSTE DE RELEVAGE DEVERSOIR D'ORAGE DESSABLEUR	REGARD REGARD CARRÉ CHASSE	Eaux usées - Gravière Eaux pluviales - Gravière Unitaire - Gravière Branchement Eaux Usées
---	----------------------------------	---

CPO Lyon Gerland  
 41 Rue Saint Jean de Dieu  
 69007 Lyon Cedex 07